

entre le soubassement et le triforium. L'ensemble des verrières de l'étage supérieur du chœur rappelle une des plus grandes pensées du christianisme, dit M. Bégule (page 141), la doctrine évangélique annoncée par les prophètes de l'ancienne loi et répandue par les apôtres de la nouvelle. La série de ces vitraux se compose donc des quatre grands prophètes, accompagnés de huit petits et des douze apôtres ; à la fenêtre centrale, le Christ et la Vierge. »

Je ne décrirai pas ces splendides et antiques verrières, M. Bégule l'ayant fait d'une manière si parfaite et si savante. Je me bornerai seulement à donner ici comme spécimen de ces peintures translucides celles qui représentent Notre-Seigneur apparaissant à saint Jean, et le donateur du vitrail de saint Jean.

Primitivement le maître-autel de Saint-Jean était plus enfoncé dans le chœur qu'il ne l'est aujourd'hui; il se trouvait sous la première travée ; c'était une simple table rase, sans autre ornement que des parements d'étoffes plus ou moins riches et des tapis dont on trouve la mention dans plusieurs inventaires du trésor de la Primatiale. En 1746 seulement, on prit l'habitude d'y laisser les chandeliers et la croix ; il n'y avait même, dans l'origine, pas de chandeliers aux grandes solennités ; on éclairait l'abside par trente-trois flambeaux posés sur des demi-candélabres.

Au milieu du dernier siècle, le cardinal de Tencin remplaça les chandeliers et la croix en cuivre doré par d'autres en argent qui coûtèrent 50,000 livres, produit de la vente de toute l'ancienne argenterie du Trésor. Lors de la confiscation de la Primatiale, en 1792, le chapitre tenta de sauver ces chandeliers et la croix, et en référé même à l'Assemblée nationale; mais celle-ci fut inexorable, et ces beaux objets d'art furent engloutis dans les creusets de la Monnaie, avec tout l'ancien Trésor de la cathédrale¹. L'autel actuel, emprunté à une ancienne chapelle démolie par la Révolution, est indigne de la cathédrale. On l'a construit à la hâte lors de l'arrivée du pape Pie VII à Lyon.

¹ Voir aux Archives du département les procès-verbaux de confiscation des Trésors des églises de Lyon. En 1792, on constate dans ces actes que toute l'argenterie dorée fut envoyée à l'hôtel de la monnaie de Paris et l'argenterie *Hanche* fut fondue à la Monnaie de Lyon.